



B2E - IA.Sarl

**RAPPORT DU DIAGNOSTIC ACTUALISE DE
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE AU NIVEAU DES
COMMUNES (FONCTIONNALITE, MODE DE GESTION, ETC.) DE
FATOMA, KONNA, KOROMBANA ET OUROUBE-DOUDE (CERCLE
DE MOPTI)**

Réalisé par le Bureau d'Etudes et d'Expertises en Ingénierie Appliquée (B2E-IA. SARL)

Tel/Fax : +223 70 49 12 72 ; E-mail : [beciasarl83@gmail.com/](mailto:beciasarl83@gmail.com)



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

Juillet 2017

Table des matières

I. INTRODUCTION	5
1.1 Objectif global de l'étude	5
1.2 Objectifs spécifiques	6
1.3 Résultats attendus	6
1.4 Méthodologie	6
II. Résultats de l'étude.....	8
2.1 : Sur le plan de l'inventaire	8
2.1.1 Commune de Fatoma	8
2.1.2 Commune de Ouhobè-Doudè	13
2.1.3 Commune de Konna.....	16
2.1.4 Commune de Korombana.....	19
2.2. Situation de la légalisation des AUEP/CG	22
2.2.1. Commune de Fatoma	22
2.2.2 Commune de Konna :.....	23
2.2.3 Commune de Korombana :	25
2.2.4 Commune de Korombana.....	26
2.3 : Sur le plan des modes de gestion	28
2.3.1 Commune de Fatoma	28
2.3.2 Commune de Ouhobè-Doudè	28
2.3.3 Commune de Korombana.....	29
2.3.4 Commune de Konna.....	29
2.3.5 DONNEES RECUEILLIES AUPRES DES AEP/AES/SHVA ENQUETEES	30
2.4 Relations AUEP/CG et Commune	32
2.5 Reddition des Comptes de gestion par les communes et les AUEP/CG	32
2.6 Contrat entre communes et artisans-réparateurs(PMH)	35
III. Forces et faiblesses.....	36
3.1 Forces.....	36
3.2 Faiblesses	36
IV. Conclusion et recommandations	37
V. Annexes :.....	39
VI. DIAGNOSTIC ACTUALISE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE AU NIVEAU DES COMMUNES DE FATOMA, KONNA, KOROMBANA ET OUROUBE-DOUDE (CERCLE DE MOPTI) SUR LEUR FONCTIONNALITE, MODE DE GESTION, ETC.	40
I- CONTEXTE DE L'ETUDE	41
II- APERCU DU PROGRAMME/PROJET	41
III- OBJECTIFDE L'ETUDE	42
IV- ACTIVITES OU TACHES A REALISER	43
V. Durée de l'étude	44
VI Les livrables	45
VII ANNEXE	45

SIGLE ET ABREVIATIONS

AEP	Adduction d'Eau Potable
AES	Adduction d'Eau Sommaire
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AUEP	Association des Usagers d'Eau Potable
CG	Comité de Gestion
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGD	Coopération Belge au Développement
DIN	Delta Intérieur du Niger
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IMF	Institution de Micro Finance
MYP	Programme Pluri annuel
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PASAGE	Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire par une Gestion des Ressources en Eau
PEM	Point d'Eau Moderne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PV	Procès –Verbal
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SHVA	Système Hydraulique Villageois Amélioré

I. INTRODUCTION

Protos intervient dans la zone du Delta Intérieur du Niger au Mali depuis 2004 dans 18 communes de la Région de Mopti à travers différents projets/programmes parmi lesquels GIRELIN, PASAGE et MYP.

Une étude identique à la présente a été menée dans 6 communes partenaires de Protos dont 4 de MYP 11-13 et 2 de PASAGE en Novembre 2013. Il s'agit des communes de Korombana, Konna, Ouro Modi, Koubaye, Socoura et Nema Badenya Kafo.

A la fin du MYP 11-13, un MYP transitoire 14-16 est mis en place. Le MYP 14-16 vise à consolider les acquis des phases précédentes dans les communes d'intervention du Delta Intérieur du Niger. Il s'agit des communes de Fatoma, Konna, Korombana, Koubaye, Ouro-Modi, et Ouroubé Doudé dans le cercle de Mopti de Togué-Mourari (cercle de Djenné) et de Diafarabé (cercle de Tenenkou).

A la suite du MYP 14-16, un quatrième MYP couvrant la période 2017 à 2021 a vu le jour, et concerne une partie des régions de Koulikoro (commune de Mountougoula) et Mopti (6 communes) et le District de Bamako (communes 1 et 4). Au même moment, la situation sécuritaire de la région de Mopti ne s'est pas améliorée, et s'est même empirée au regard des menaces et des attaques ciblées. Ainsi, en Décembre 2016, Protos s'est retirée provisoirement de la région, notamment, à travers, la fermeture de sa représentation régionale. L'ONG Action Mopti est le partenaire opérationnel de Protos qui est responsabilisée pour la mise en œuvre du MYP 17-21 dans la région de Mopti sous l'égide de l'équipe de Protos de Bamako.

L'objectif spécifique visé par le MYP 4 est : D'améliorer de façon participative, durable et équitable l'accès à l'eau potable et productive, à l'hygiène et à l'assainissement dans le district de Bamako et dans les régions de Koulikoro et Mopti.

Le programme est financé par la coopération Belge au Développement (DGD) à hauteur de 80% et Protos à 20%.

La présente étude couvrira 4 communes qui ont bénéficié du MYP 14-16. Ce sont les communes de Fatoma, Konna, Korombana et Ouroubé Doudé dans le cercle de Mopti.

1.1 Objectif global de l'étude

L'objectif recherché à travers la présente étude est la réalisation d'un diagnostic actualisé des ouvrages d'eau potable au niveau des communes (fonctionnalité, mode de gestion, etc.) de Fatoma, Konna, Korombana et Ouroubé Doudé.

1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- ◆ inventorer tous les ouvrages d'eau potable dans les 4 communes (forages équipés de PMH, AES, AEP, SHVA) ;
- ◆ diagnostiquer les mécanismes locaux de gestion technique et financière ;
- ◆ analyser les besoins de renforcement de capacités des communes et des gestionnaires en matière de gestion des ouvrages ;
- ◆ identifier les modes de gestion des ouvrages d'eau potable dans les 4 communes ;
- ◆ déterminer la fonctionnalité (l'existence et le dynamisme des comités de gestion, des AUEP, le contrat de délégation de gestion, le contrat entre communes et artisans-réparateurs de pompes, la reddition des comptes de gestion, le suivi des PEM par les communes, etc.) des ouvrages d'eau potable dans les 4 communes ;
- ◆ produire un rapport et restituer les résultats de l'étude aux acteurs définis de commun accord avec Protos.

1.3 Résultats attendus

- ◆ Un inventaire des points d'eau modernes dans les 4 communes existe ;
- ◆ Les modes de gestion mis en place pour leur fonctionnalité sont connus ;
- ◆ Les besoins de renforcement de capacités des communes et des gestionnaires en matière de gestion des ouvrages sont analysés
- ◆ Un rapport de l'inventaire des points d'eau et des modes de gestion existe dans 4 communes du MYP 17-21.

1.4 Méthodologie

A la suite d'une consultation restreinte, le bureau d'études de B2E-IA a été retenu comme adjudicataire du marché relatif à la réalisation du diagnostic dont les résultats sont présentés dans le présent rapport.

L'étude qui a mobilisé une équipe de six (6) personnes pour la réalisation d'un diagnostic des points d'eau moderne dans 4 communes a nécessité la mobilisation des moyens humains et matériels importants.

Le bureau d'études a mis à disposition son expertise pour accompagner l'équipe d'enquête dans les préparatifs avec l'accompagnement de la DRH-Mopti et de l'ONG Action Mopti afin de mettre tout le monde au même niveau d'informations.

Une équipe composée d'un technicien hydraulicien, d'un artisan réparateur et de 4 enquêteurs a été mise en place et formée dans la tenue des fiches de collecte de données. Des outils de collecte ont été élaborés et validés par l'équipe d'Action Mopti et de Protos Delta.

Les enquêteurs ont été choisis par le bureau d'études en collaboration avec l'ONG Action Mopti. Les critères de sélection des enquêteurs étaient basés sur l'expérience en matière d'enquête, la connaissance de la zone d'enquête et la capacité à conduire une moto et enfin la capacité à séjourner dans les villages. Une formation a précédé le début des travaux dont le seul but était de mieux outiller les enquêteurs sur le contenu de l'outil de collecte. Après la formation, les enquêteurs ont été répartis dans les communes d'intervention de l'enquête.

Précédemment, une mission d'information a été effectuée dans les communes d'intervention pour expliquer l'objet de l'enquête et les résultats attendus aux bénéficiaires (communes et villages). Après la fin de cette mission d'explication, l'enquête proprement dite a commencé. Les enquêteurs ont été accompagnés par les agents de l'ONG Action Mopti dans le but de faciliter leur insertion dans les communes et villages respectifs.

La collecte de donnée a pris une dizaine de jours de travail sous la coordination du superviseur. Cette supervision consistait à suivre le travail des enquêteurs au quotidien pour voir comment les données sont collectées, au fur et à mesure, et apporter les mesures correctives si nécessaires. Au préalable, le planning a été envoyé et partagé avec l'équipe de Protos et d'Action Mopti pour validation.

A la fin de l'étude, le superviseur a fait une analyse quantitative et qualitative des données de chacune des communes. Il a aussi exploité les données des études précédentes réalisées par Protos dans le DIN.

A la fin du diagnostic, il est attendu un rapport provisoire et définitif de l'étude.

II. Résultats de l'étude

2.1 : Inventaire des ouvrages d'eau potable

2.1.1 Commune de Fatoma

Commune de Fatoma	Population Desservie	Satisfaction des besoins	Points d'eau				Fonctionnalité	
			AEP	AES	SHVA	PMH	Fonctionnel	Non fonctionnel
Badiongo	1205	Non	0	0	0	1	1	0
Boumboukore	803	Oui	0	0	0	3	1	2
Daladougou	550	Oui	0	0	0	1	1	0
Bambarawel	140	Oui	0	0	0	1	1	0
Danna	302	Oui	0	0	0	1	1	0
Degou	1010	Oui	0	0	0	3	0	3
Dessere	320	Oui	0	0	0	1	1	0
Diaborki	603	Non	0	0	0	1	0	1
Diambadougou	819	Non	0	0	0	1	1	0
Fatoma	6323	Non	0	1	1	3	5	0
Gadari	770	Non	0	0	0	1	1	0
Gninakou	780	Oui	0	0	1	1	2	0
Sendiewale	200	Oui	0	0	0	1	0	1
Komboko	583	Non	0	0	0	1	0	1
Kondiolimaoude	413	Oui	0	0	0	1	1	0
Koriyawel	312	Oui	0	0	0	2	1	1
Koumbelgaoude	557	Oui	0	0	0	1	0	1
Niacongo	2100	Oui	0	0	1	2	3	0
Sabe	1003	Non	0	0	0	1	1	0
Samaloye	408	Oui	0	0	1	0	1	0
Sangoubakadjeneri	464	Oui	0	0	0	1	0	1
Sare dera	220	Oui	0	0	0	1	0	1

Sassourou	670	Non	0	0	0	1	1	0
Thy	1500	Oui	0	0	1	3	2	2 PMH
Tiabolyaldiouma	675	Oui	0	0	0	3	2	1
Sare Para	401	Oui	0	0	0	1	1	0
Tiamoye	845	Non	0	0	0	1	1	0
Trompesse	316	Oui	0	0	0	1	0	1
Total	24 292		00	1	5	39	29	16

NB : Dans cette étude diagnostique des PEM, l'enquête n'a pas pris en compte les Puits à Grand Diamètre.

En ce qui concerne la source des populations desservies par l'eau, l'enquête s'est focalisée d'une part sur les informations données par les populations elles-mêmes et d'autre part sur les données du RGPH 2009 actualisées.

Analyse des données collectées dans la Commune de Fatoma

La commune de Fatoma composée de **24 292** à habitants est essentiellement rurale.

On dénombre au total 45 PEM dans la commune repartis entre 39 PMH, 5 SHVA et une AES. Les PMH représentent 86,66% du nombre total de PEM dans la commune, les SHVA représentent 11, 11% et l'AES 2,22%. Cependant, il faut noter qu'une nouvelle AES est en cours de réalisation dans le village de Fatoma dans le cadre du programme 18 communes de l'AFD.

En terme de satisfaction des besoins en PEM dans la commune, sur les 27 villages visités, 18 sont approvisionnés en PEM soit un taux de 67% proportionnellement à leur population contre 9 soient 33%.

Au niveau du chef-lieu de commune coexistent une AES, 3 PMH et un SHVA qui ne satisfont pas les besoins en eau potable des populations. La réalisation de la nouvelle AES couvrira sans doute les besoins non couverts.

Bien que globalement satisfaisante, la desserte des populations en eau potable reste une problématique majeure dans la commune au regard du nombre élevé de PMH en panne (16/39) soit un taux de 41%.

Il y a besoin de multiplier les efforts pour venir à bout des problèmes qui entraînent ce dysfonctionnement incessant des ouvrages.

Fonctionnalité :

- Nombre de PEM géré par une AUEP formelle (disposant d'un récépissé) : **11**
- En cours de Formalisation (dossier en signature) : **06**
- Nombre d'AUEP non formalisé : **10**
- Nombre d'AUEP qui cotise pour la maintenance des PEM : **21**
- Nombre d'AUEP qui vend le service de l'eau pour la maintenance des PEM: **06**
- Nombre d'AUEP ayant pratiqué au moins une reddition de compte : **09**
- Nombre d'AUEP ayant de comptes bancaires (compte courant, compte amortissement) : **07**
- Nombre d'Unions d'AUEP: **00**
- Modes de gestion des PEM (communautaire ou privée) Il n'existe pas pour l'instant de gestion privée dans les 4 communes
- Contrat entre Commune et artisans réparateurs : **02** (Fatoma et Konrombana)
- Système de suivi des PEM et des contrats par la Commune : **00** (aucune commune n'a pour le moment développé un système de suivi évaluation)

Suite à l'analyse des documents et des visites de terrain, il est à constater que les gestionnaires ne sont pas mieux outillés pour accomplir leur fonction. Quant aux communes, elles ne maîtrisent pas assez la MOC du au fait que la plupart d'entre eux sont nouveaux. Cependant, il convient de prévoir des renforcements de capacités pour remédier à ce problème. Voici les besoins de renforcement des capacités des acteurs suivants :

- **Les gestionnaires**

Élaborer et tenir des outils de gestion

Présenter le bilan de gestion de façon régulière

- **Les communes**

Former les nouveaux élus sur la MOC

Renforcer les capacités de la commission chargée de l'eau de la commune sur l'élaboration et la tenue régulière des plans de suivi des ouvrages

Planifier des programmes de reddition des comptes de gestion

Initier des formations sur le plaidoyer

- **Action Mopti**

Former les agents sur les techniques de mobilisation sociale

Élaborer et tenir des outils de gestion

Initier des formations sur le plaidoyer et lobbying.

Ouvrages non fonctionnels:

Village	Type de PEM				Types de pièces en panne
	PMH	SHVA	AES	AEP	
Boumboukore	2	0	0	0	Cylindre et pompe pour la deuxième
Degou	3	0	0	0	Nouvelles pompes, tuyauterie cylindre,
Diaborki	1	0	0	0	Cylindre
Fatoma	0	0	1	0	Un panneau cassé
Sendiewale	1	0	0	0	Tuyauterie et cylindre
Komboko	1	0	0	0	Cylindre, tuyauterie
Koriyawel	1	0	0	0	Tuyauterie et pompe
Koumbelgaoude	1	0	0	0	Cylindre

Sangoubakadjeneri	1	0	0	0	Tuyauterie
Sare dera	1	0	0	0	Cylindre
Thy	2	0	0	0	Pompes et tuyauterie
Tiabolyaldiouma	1	0	0	0	Cylindre
Trompesse	1	0	0	0	Cylindre
Total	16	00	01	00	

Nos recommandations sont les suivantes pour les 4 communes :

- sensibiliser les bénéficiaires pour un meilleur usage des ouvrages ;
- unir les efforts pour une prise en charge rapide des problèmes décelés au niveau des points d'eau ;
- privilégier la communication participative entre les acteurs (AUEP, CG, Commune, services techniques et usagers) ;
- renforcer les capacités de la commission chargée de l'eau sur leur rôle et responsabilités en matière de la MOC, de la gestion et du suivi des ouvrages.

NB : Dans le souci d'éviter la répétition, nous avons fait ces recommandations valables pour les 4 communes qui ont les mêmes problèmes.

2.1.2 Commune de OuroubéDoudè

Commune de Ouoroubé Doudé	Population Desservie	Satisfaction des besoins	Points d'eau				Fonctionnalité	
			AEP	AES	SHVA	PMH	Fonctionnel	Non fonctionnel
Barkinelbi	735	Oui	0	0	0	2	1	1
Bokore	2100	Oui	0	1	0	2	1	2
Barsomé	200	Oui	0	0	0	1	1	0
Dera	1100	Oui	0	0	0	2	1	1
Doyemarka	1195	Non	0	0	0	2	2	0
Drambani	345	Oui	0	0	0	1	1	0
Samataka	900	Non	0	0	0	1	1	0
Sendegue I	2100	Non	0	0	0	1	1	0
Sendegue II	1900	Non	0	0	0	3	2	1
Sendegue III	2300	Non	0	0	0	1	1	0
Sendegue IV	1700	Non	0	0	0	1	1	0
Sirifire	890	Non	0	0	0	1	1	0
Tonomina	3000	Non	0	0	0	1	1	0
Total	18 465	-	00	01	00	19	15	05

Fonctionnalité :

- Nombre de PEM géré par une AUEP formelle (disposant d'un récépissé) : **03**
- En cours de légalisation (dossier en signature) : **05**
- Nombre d'AUEP non formalisé : **05**
- Nombre d'AUEP qui cotise pour la maintenance des PEM : **09**
- Nombre d'AUEP qui vend le service de l'eau pour la maintenance des PEM : **05**
- Nombre d'AUEP ayant pratiqué au moins une reddition de compte : **08**
- Nombre d'AUEP ayant de comptes bancaires (compte courant, compte amortissement) : **02**

Village	Type de PEM				Types de pièces en panne
	PMH	SHVA	AES	AEP	
Barkenelbi	1	0	0	0	cylindre
Bokore	2	0	0	0	Cylindre
Dera	1	0	0	0	Nouvelles pompes, tuyauterie et cylindre,
Sendegue II	1	0	0	0	Tuyauterie et pompe
Total	05	00	00	00	

Analyse des données

Pour une population estimée à **18 465** habitants regroupés dans neuf villages et deux hameaux, la commune de Oroubè-Doudè compte 20 PEM répartis entre 19 PMH (95%), une AES (5%).

En terme de satisfaction des besoins en PEM dans la commune, sur les 13 villages, hameaux et quartiers visités, 5 seulement sont approvisionnés en PEM soit un taux de 38, 5% proportionnellement à leur population contre 8 soit 61,5%.

Cependant, les grandes agglomérations comme Sendégué et Tonomina ne sont pas bien desservies en PEM. Sendégué n'a que 4 PMH pour la population avoisinant 8000habitants ; quant à Tonomina, il n'y a qu'une PMH pour 3000 habitants. Il est à noter qu'une nouvelle AES est en cours de réalisation à Sendégué.

Ailleurs dans les autres villages et hameaux, le taux de couverture est satisfaisant excepté Samataka et Doye Marka.

Sur les 19 PMH de la commune, 4 sont en panne dans les différents villages.

Dans la commune de Oroubè-doudé, ce sont les deux agglomérations qui sont confrontées à un besoin cruel de PEM compte tenu de leur population.

2.1.3 Commune de Konna

Commune de Konna	Population Desservie	Satisfaction des besoins	Points d'eau				Fonctionnalité	
			AEP	AES	SHVA	PMH	Fonctionnel	Non fonctionnel
Dengasare	356	Oui	0	0	0	1	0	1
Dianweli	740	Non	0	0	0	1	0	1
Grangomé	210	Oui	0	0	0	1	0	1
Kinani	2000	Non	0	0	0	2	2	0
Koana	2423	Oui	0	0	1	3	1	3 (1 SHVA et 2 PMH)
Koko	721	Oui	0	0	1	0	0	1
Konna	7919	Oui	1	0	4	4	7	2 (PMH)
Kontza bozo	2910	Non	0	0	0	2	1	1
Kontza peulh	4010	Non	0	1	0	1	2	0
Kotaka	2884	Non	0	0	0	2	2	0
Kobi	300	Oui	0	0	0	2	2	0
Koubi	4100	Non	0	0	0	2	2	0
Mbouna	1010	Non	0	0	0	1	1	0
Bombori	290	Oui	0	0	0	1	1	0
Ninga	1200	Non	0	0	0	2	2	0
Simina	432	Oui	0	0	0	1	0	1
Oumere	2100	Non	0	0	0	3	1	2
Sama	2005	Oui	0	0	1	2	3	0
Sassimba	290	Oui	0	0	0	1	1	0
Sendegue ouadiobé	800	Non	0	0	0	1	1	0
Sense	2805	Non	0	0	0	1	0	1
Senseladji	790	Non	0	0	0	1	1	0
Soukara	180	Oui	0	0	0	1	0	1
Takoutalla	830	Oui	0	0	0	2	2	0
Time	1239	Oui	0	1	0	0	1	0
Total	42 544	-	01	02	07	37	33	15

Analyse des données

Il a été recensé 47PEM pour une population de **42 544** habitants soit 37 PMH (79%), 7 SHVA soit (15%), 2 AES soit (4%) et une AEP (2%).

En terme de satisfaction des besoins en PEM dans la commune, sur les 25 villages visités, 13

sont fournis en PEM soit un taux de 52% proportionnellement à leur population contre 12 soit 48%. Le besoin d'eau potable dans cette commune est presque équilibré.

Sur les 37 PMH de la commune, 13 sont en panne dans les différents villages dont Diaweli, Gragomé et Sensé depuis plus de 5 ans. Il faut également noter que deux SHVA sont en panne dans la commune. Il s'agit de ceux de Koko et Koana.

Fonctionnalité :

- Nombre de PEM géré par une AUEP formelle (disposant d'un récépissé) : **07**
- En cours de légalisation (dossier en signature) : **06**
- Nombre d'AUEP non formalisé : **12**
- Nombre d'AUEP qui cotise pour la maintenance des PEM : **23**
- Nombre d'AUEP qui vend le service de l'eau pour la maintenance des PEM : **02**
- Nombre d'AUEP ayant pratiqué au moins une reddition de compte : **08**
- Nombre d'AUEP ayant de comptes bancaires (compte courant, compte amortissement) : **04**

Village	Type de PEM				Types de pièces en panne
	PMH	SHVA	AES	AEP	
Dengasare	1	00	0	0	Chaine et clapet
Dianweli	1	0	0	0	Pompe et tuyauterie
Grangome	1	0	0	0	Pompe
Koko	0	1	0	0	5 panneaux en panne
Koana	2	1	0	0	Pompe et tuyauterie pour la PMH, panneaux et moteur pour le SHVA
Kontza Bozo	1	0	0	0	Cylindre
Konna	2	0	0	1	Cylindre pour les PMH et appareil de dosage, arrêt automatique, compteur de distribution
Kontza Peulh	1	0	1	0	Tuyauterie et pompe pour la PMH, château pour l'AES
Simina	1	0	0	0	Cylindre
Oumère	2	0	0	0	Pompe noyée, cylindre
Sensé	1	0	0	0	Pompe et tuyauterie
Sonkara	1	0	0	0	Cylindre

Time	0	0	1	0	Tuyauterie et fermeture automatique
Total	14	02	02	01	

2.1.4 Commune de Korombana

Commune de Korombana	Population Desservie	Satisfaction des besoins	Points d'eau				Fonctionnalité	
			AEP	AES	SHVA	PMH	Fonctionnel	Non fonctionnel
Ankoye	935	Oui	0	0	0	2	1	1
Deguedegue	201	Oui	0	0	0	1	1	0
Dimango	230	Oui	0	0	0	1	0	1
Dofina	535	Oui	0	0	0	1	0	1
Doko	1700	Non	0	0	0	2	1	1
Gouloumbou	4900	Oui	0	0	2	4	6	0
Kalifare	420	Oui	0	0	0	1	1	0
Kera	960	Non	0	0	0	1	1	0
Keretogo	700	Non	0	0	0	1	0	1
Korientze	9800	Oui	1	0	1	3	5	0
Marecire	312	Oui	0	0	0	1	1	0
Moussokourare	1315	Oui	0	0	0	3	2	1
M'bessema	1800	Non	0	0	0	2	2	0
Ngorodia	3010	Non	0	0	0	2	2	0
Sareferedofina	490	Oui	0	0	0	1	1	0
Sitty	1700	Non	0	0	0	1	1	0
Sounteye	2500	Oui	0	0	2	0	2	0
Tiecourare	1200	Oui	0	0	1	0	1	0
Tougounasackere	412	Oui	0	0	0	1	1	0
Wangala	1300	Non	0	0	0	1	0	1
Total	34 420	-	01	00	06	29	29	07

Analyse des données

Il a été enregistré 36 PEM pour une population de **34 420** habitants soit 29 PMH pour un taux 80%, 6 SHVA soit un taux de 17% et une AEP soit 3%.

En terme de satisfaction des besoins en PEM dans la commune, sur les 20 villages visités, 13 sont fournis en PEM soit un taux de 65% proportionnellement à leur population contre 7 soit 35%. Le besoin d'eau potable dans cette commune est satisfaisant.

En termes de fonctionnalité, sur les 29 PMH, 7 sont non opérationnels. En outre, les PMH de Wangala et Kertogo ont été déclarées négatives après leur réalisation ; donc ce qui a conduit au retrait des équipements dans les ouvrages respectifs.

Fonctionnalité :

- Nombre de PEM géré par une AUEP formelle (disposant d'un récépissé) : **11**
- En cours de légalisation (dossier en signature) : **03**
- Nombre d'AUEP non formalisé : **04**
- Nombre d'AUEP qui cotise pour la maintenance des PEM : **15**
- Nombre d'AUEP qui vend le service de l'eau pour la maintenance des PEM : **02**
- Nombre d'AUEP ayant pratiqué au moins une reddition de compte : **07**
- Nombre d'AUEP ayant de comptes bancaires (compte courant, compte amortissement) : **10**

Village	Type de PEM				Types de pièces en panne
	PMH	SHVA	AES	AEP	
Ankoye	1	0	0	0	cylindre
Dimango	1	0	0	0	Nappe tarit
Dofina	1	0	0	0	Pompe
Doko	1	0	0	0	Clapet et tuyauterie
Kertogo	1	0	0	0	Débit très faible, pompe démontée
Kourientze	0	0	0	1	Compteurs de pompage en panne, appareil de dosage, tuyauterie, ordinateur et photocopieuse
Moussokourare	1	0	0	0	Cylindre
Tiécouraré	0	1	0	0	Un panneau cassé
Wangala	1	0	0	0	Débit très faible, pompe démontée
Total	07	01	00	01	

2.2. Situation de la légalisation des AUEP/CG

Cette rubrique prend en compte la situation de la légalisation des CG/AUEP, en l'occurrence l'obtention d'un récépissé et l'ouverture d'un compte bancaire.

L'étude réalisée a permis de déceler d'importants dysfonctionnements au niveau de certains PEM en l'occurrence les PMH dont la gestion revêt toujours une problématique majeure tant pour les usagers eux-mêmes que pour les maîtres d'ouvrage que constituent les communes.

2.2.1. Commune de Fatoma

Communes	AUEP/Comité de Gestion	Légalisé		En cours	Existence de compte bancaire	
		Oui	Non		Oui	Non
Fatoma	Badiongo	X			X	
	Boumboukore	X			X	
	Daladougou	X				X
	Bambarawel		X			X
	Danna					
	Degou			X		X
	Dessere	X				X
	Diaborki		X			X
	Diambadougou		X			X
	Fatoma	X			X	
	Gadari			X	X	
	Gninakou			X		X
	Sendiewale		X			X
	Komboko		X			X
	Kondiolimaoude	X			X	
	Koriyawel	X			X	
	Koumbelgaoude		X			X
	Niacongo			X		X
	Sabe	X				X
	Samaloye			X		X
	Sangoubakadjeneri		X			X
	Sare dera		X			X
Sassourou			X		X	
Thy		X			X	
Tiablyaldiouma	X				X	
Sare Para	X			X		
Tiamoye	X				X	

	Trompesse		X			X
	Total	11	10	06	07	20

Analyse des données

L'étude a démontré que sur 27 CG/AUEP, 11 ont obtenu leur récépissé soit un taux de 41% contre 10 soit un taux de 37%. Quant aux 6 autres AUEP/CG, leur dossier est en cours de traitement du service de délivrance du document soit un taux de 22%. Il est recommandable que les autorités communales apportent leur appui technique pour faciliter l'obtention du récépissé.

En ce qui concerne l'ouverture des comptes bancaires, sur 27 AUEP/CG dans la commune, seulement 7 ont pu ouvrir un compte dans une banque ou IMF soit un taux de 26% contre 20 soit 74% qui n'ont pas ouvert de compte. D'après les bénéficiaires, cette réticence d'ouverture de compte bancaire est due au manque de confiance entre eux et les institutions financières. A titre d'exemples : le village de Kontza Peulh a perdu ses fonds quand Kondo Jiguima est allé en faillite.

2.2.2 Commune de Konna :

Communes	AUEP/Comité de Gestion	Légalisé		En cours	Existence de compte bancaire	
		Oui	Non		Oui	Non
Konna	Dengasare		X			X
	Dianweli		X			X
	Grangomé		X			X
	Kinani	X			X	
	Koana			X		X
	Koko	X				X
	Konna	X			X	
	Kontza bozo		X			X
	Kontza peulh	X				X
	Kotaka	X			X	
	Kobi			X		X
	Koubi		X			X
	Mbouna		X			X
	Bombori		X			X
	Ninga			X		X
	Simina		X			X
	Oumere		X			X
	Sama	X				X
	Sassimba			X		X
	Sendegueouadio			X		X
	Sense		X			X
	Senseladji			X		X
	Soukara		X			X
	Takoutalla		X			X
	Time	X				X
Total		07	12	06	04	21

Analyse des données

L'étude a démontré que sur 25 CG/AUEP, 07 ont obtenu leur récépissé soit un taux de 28% contre 12 soit un taux de 48%. Quant aux 6 autres AUEP/CG, leur dossier est en cours de traitement du service de délivrance du document soit un taux de 24%. Le nombre d'AUEP/CG possédant le récépissé est faible dans cette commune, Il est souhaitable que les autorités communales accordent une attention à l'appui des communautés pour l'obtention du récépissé.

Pour l'ouverture des comptes bancaires, sur 25 AUEP/CG dans la commune, 4 détiennent un

compte dans une banque ou IMF soit un taux de 16% contre 21 soit 84% qui n'ont pas ouvert de compte. En ce qui concerne l'ouverture des comptes à la banque, cette situation est idem pour le cas de Fatoma. Il est souhaitable que les autorités communales des 4 communes s'impliquent davantage afin de sensibiliser les AUEP/CG pour l'ouverture des comptes à la banque/IMF dans le seul but de garantir la sécurité de leur fonds.

2.2.3 Commune de Korombana :

Communes	AUEP/Comité de Gestion	Légalisé		En cours	Existence de compte bancaire	
		Oui	Non		Oui	Non
Korombana	Ankoye			X		X
	Deguedegue	X			X	
	Dimango			X	X	
	Dofina		X			X
	Doko	X			X	
	Gouloubou	X			X	
	Kalifare	X			X	
	Kera		X			X
	Keretogo		X			X
	Korientze	X				X
	Marecire	X			X	
	Moussokourare		X		X	
	M'bessena	X			X	
	Ngorodia	X			X	
	Sareferedofina					
	Sitty	X			X	
	Sounteye			X		X
	Tiecourare	X				X
Tougounasackere	X				X	
Wangalla						
Total		11	04	03	10	08

Analyse des données

Le diagnostic a révélé que sur les 18 CG/AUEP, 11 ont obtenu leur récépissé soit un taux de 61% contre 4 soit un taux de 22%. Quant aux 3 autres AUEP/CG, leur dossier est en cours de traitement du service de délivrance du document soit un taux de 17%. Le nombre

d'AUEP/CG possédant le récépissé est considérable dans cette commune.

Pour l'ouverture des comptes bancaires, sur 18 AUEP/CG dans la commune, 10 détiennent un compte dans une banque ou IMF soit un taux de 56% contre 8 soit 44% qui n'ont pas ouvert de compte.

2.2.4 Commune de Korombana

Communes	AUEP/Comité de Gestion	Légalisé (récépissé)		En cours	Existence de compte bancaire	
		Oui	Non		Oui	Non
Ouroubé-doudé	Barkinelbi			X		X
	Bokore	X			X	
	Barsomé		X			X
	Dera			X		X
	Doyemarka			X		X
	Drambani	X				X
	Samataka		X			X
	Sendegue I	X			X	
	Sendegue II			X		X
	Sendegue III			X		X
	Sendegue IV		X			X
	Sirifire		X			X
	Tonomina		X			X
Total	03	05	05	02	11	

Analyse des données

Le diagnostic a révélé que sur les 13 CG/AUEP, 03 ont obtenu leur récépissé soit un taux de 22% contre 5 soit un taux de 38%. Quant aux 5 autres AUEP/CG, leur dossier est en cours de traitement du service de délivrance du document soit un taux de 38%. Le nombre d'AUEP/CG possédant le récépissé est faible dans cette commune. Il est souhaitable que les autorités communales accordent une attention à l'appui des communautés pour l'obtention du récépissé.

Pour l'ouverture des comptes bancaires, sur 13 AUEP/CG dans la commune, seulement 02 détiennent un compte dans une banque ou IMF soit un taux de 15% contre 11 soit 85% qui n'ont pas ouvert de compte. Ce taux est le plus faible des 4 communes.

NB : Selon le diagnostic, tous les points d'eau ont des comités de gestion mais 90% ne tiennent des réunions conformément à leur statut et règlement intérieur. Il est souhaitable que

les autorités communales et les agents d'Action Mopti se mobilisent pour sensibiliser les AUEP/CG à respecter la tenue régulière des réunions statutaires ; puis, produire des PV pour archivage.

2.3 : Sur le plan des modes de gestion

2.3.1 Commune de Fatoma

Au niveau de Fatoma village, l'AES approvisionne une bonne partie des populations. Elle est officiellement reconnue et dispose d'un bureau fonctionnel. Le service de l'eau est vendu au volume. C'est ainsi que le seau d'eau est cédé à 10 FCFA. Cependant, le comité souffre du manque d'organisation en son sein ce qui complique la gestion rigoureuse de l'ouvrage. De ce fait, la mairie a pris ses responsabilités en dissolvant l'AUEP et mettant en place un comité de crise provisoire qui s'occupe de la gestion du point d'eau. A cause de non fonctionnalité d'un panneau, l'eau remonte à peine dans le château. En ce qui concerne les SHVA, l'eau est cédée à 10 F/bidon de 20 L dans tous les villages de la commune.

Quant aux PMH fonctionnelles, excepté les PMH de Diambadougou et de Boumboumkore qui cèdent l'eau à 5 F le seau ; toutes les autres PMH fonctionnent par cotisation mensuelle. Dans tous les villages, les CG veillent à l'application des mesures prises pour la gestion des points d'eau. Tous les PEM disposent d'un contrat de délégation.

2.3.2 Commune de Ooubè-Doudè

Dans cette commune, le service de l'eau est cédé à 5 dans toutes les PMH de Sendegué. Dans les autres villages, le mode de gestion se fait par cotisation mensuelle, hormis Tonomina, Doye Marka et Sirifiri où les gens refusent de se soumettre à cette règle.

Dans le village de Bokoré où existe une AES, les populations ont initié la vente de l'eau au volume ; 20 litres d'eau à 10FCFA.

Dans tous les villages, les CG veillent plus ou moins à l'application des mesures prises pour la gestion des points d'eau. Tous les PEM disposent d'un contrat de délégation.

2.3.3 Commune de Korombana

Au niveau de Kourientzé ville, l'AEP approvisionne toute la population. Elle est officiellement reconnue. Le service de l'eau est vendu au volume. C'est ainsi que le seau d'eau est cédé à 10 FCFA. A cause des problèmes de gestion, la mairie a pris ses responsabilités en dissolvant l'AUEP en place pour la remplacer un comité de crise provisoire qui s'occupe de la gestion de l'AEP jusqu'à nouvel ordre. Pour ce qui est la gestion des outils ; l'appareil de dosage, le compteur de pompage et l'ordinateur sont tous en panne depuis 2 ans. Il n'y a de moteur de secours. A la différence de Fatoma, la commune de Korombana, cède l'eau des SHVA par cotisation aux usagers.

Quant aux PMH fonctionnelles, le service est également cédé par cotisation mensuelle. Dans tous les villages, les CG veillent à l'application rigoureuse des mesures prises pour la gestion des points d'eau. Tous les PEM disposent d'un contrat de délégation.

2.3.4 Commune de Konna

Dans la ville de Konna, l'AEP approvisionne toute la population. Elle est officiellement reconnue. Le service de l'eau est vendu au volume. C'est ainsi que le seau d'eau est cédé à 10 FCFA. A cause des problèmes récurrents de gestion et le manque de transparence, la mairie a dissout l'AUEP et confié la gestion à la jeunesse pour une durée déterminée. Le moteur marche par groupe électrogène. Le compteur de distribution est en panne depuis plusieurs mois. Les AES et les SHVA ont des modes de gestion différente ; la première est cédée au volume (5 F le seau et 10 F le bidon de 20 l) et la seconde à la cotisation mensuelle.

En ce qui concerne les PMH fonctionnelles, excepté Koana où l'eau est cédée au volume, toutes les autres PMH fonctionnent par cotisation mensuelle.

Dans tous les villages, les CG veillent à l'application des mesures prises pour la gestion des points d'eau. Tous les PEM disposent d'un contrat de délégation.

2.3.5 DONNEES RECUEILLIES AUPRES DES AEP/AES/SHVA ENQUETEES

Communes	Localités	Types d'ouvrages	date de réalisation	Source d'énergie	Nbre de bornes fontaines	Etat de fonctionnement	Structure de gestion	Existence de contrat avec la mairie	Prix de l'eau
Fatoma	Fatoma I	AES		Solaire	11	Bon	AUEP	Oui	10F/20l
	Fatoma II	SHVA	2014	Solaire	8	Bon	AUEP	Oui	10F/20l
	Fatoma III	AES	2017	Solaire	15	En cours de réalisation	AUEP	Non	10F/20l
	Samaloye	SHVA	2016	Solaire	6	Bon	Comité	Oui	5F/20l
	Niancongo	SHVA	2015	Solaire	4	Bon	Comité	Oui	10F/20l
	Gninangou	SHVA	2015	Solaire	4	Bon	Comité	Oui	5F/20l
Ourobè-Doudè	Bokoré	AES	2010	Solaire	5	Bon	AUEP	Oui	10F/20l
	Sendegué	AES	2017	Solaire	6	En cours de réalisation	AUEP	Non	5F/20l
Korombana	Sountaye I	SHVA	2013	Solaire	4	Bon	AUEP	Oui	300F/famille
	Sountaye II	SHVA	2016	Solaire	3	Bon	AUEP	Oui	300F/famille

	Korientzé	AEP	2011	Groupe	18	Bon	AUEP	Oui	10F/151	
	Goulombo2	SHVA	2010	Solaire	4	Bon	AUEP	Oui	600F/famille	
	Goulombo1	SHVA	2012	Solaire	1	Bon	AUEP	Oui	600F/famille	
	Tiécouralé	SHVA	2014	Solaire	4	Bon	AUEP	Oui	500F/famille/mois	
Konna	Timé	AES	2008	Solaire	6	Bon	AUEP	oui	500F/ménage	
	Konna	AEP	2009	Groupe	15	Bon	AUEP	oui	10F/201	
	Koko	SHVA	1998	Solaire	3	Non fonct	AUEP	Oui	200F/famille/mois	
	Koana	SHVA	2010	Solaire	1	Non fonct	comité	Oui	5F/201	
	Kontza Peul	AES	2007	Solaire	6	Bon	AUEP	oui	10F/201	
Total	19 (2 AEP, 6AES et 11SHVA)		Groupe : 2 solaire : 17		124	Privés:534	Bon : 15 En cours : 2 non fonct : 2	AUEP : 15 Comité : 4	Oui : 17 Non : 2	10 F/201 : 8 5 F/201 : 4 Cotisation : 7

Analyse des données

L'étude a démontré l'existence de 19 PEM qui sont repartis comme suit : 2 AEP soit 10%, 6 AES soit 32% et 11SHVA soit 58%. Quant à leur répartition géographique, 6 se trouvent dans chacune des communes de Fatoma et Korombana, 5 à Konna et 2 à Ouroubé-doudé. Les 2 AEP sont alimentées par un groupe électrogène ; tandis que tous les autres fonctionnent avec les panneaux solaires.

Les 19 PEM totalisent 124 bornes fontaines publiques et 534 bornes privées. Par rapport à la fonctionnalité des points d'eau, 15 sont jugés bons avec quelques petits soucis de fonctionnement, 2 sont en cours de réalisation (Fatoma et Sendégué) et 2 non fonctionnels (Koana et Koko).

Le service de l'eau est cédé au volume dans 12 PEM sur 19 soit 63% contre 7 par cotisation soit 37%.

2.4 Relations AUEP/CG et Commune

Cette partie traite les relations entre les communes et les AUEP/CG : l'existence d'un plan de suivi au niveau de la commune, le suivi des ouvrages par la commune et les services techniques. Dans les 4 communes visitées, les AUEP/CG dans trois communes ont affirmé ne pas reconnaître un plan de suivi des ouvrages par la commune, seule dans la commune de Ouroubé-doudé, l'AUEP de Bokoré reconnaît être suivie par la commune avec un plan de suivi. Dans toutes les autres communes, les plans de suivi élaborés avec l'appui de Protos n'ont jamais été exécutés, pire les nouveaux élus affirment n'avoir pas eu connaissance de ces plans. Quant au service technique, les AUEP disent ne pas avoir fait leur connaissance dans le suivi des ouvrages.

Quant à la redevance eau, les chefs lieu de commune s'acquittent de ce devoir contrairement aux villages qui justifient que la commune ne leur fournit aucune assistance ; donc, qu'ils ne sont pas prêts à leur offrir leur argent sans rien recevoir en retour.

2.5 Reddition des Comptes de gestion par les communes et les AUEP/CG

La reddition des comptes étant un mode de gestion qui incarne la transparence des fonds vis-à-vis de tous les acteurs ; elle est indispensable pour la survie des ouvrages.

Ci-dessous, voici la situation des AUEP ayant fait leur reddition de comptes dans les différentes communes.

Commune	Village	Reddition	Date
Fatoma	KoumbelGaoudé	Publique sans la commune	Avril 2016
	Daladougou	Publique sans la commune	Avril 2016
	Gadari	Publique sans la commune	Avril 2016
	Gninankou	Publique avec participation de Protos	Mai 2016
	Saré-para	Publique sans la commune	Mai 2017
	Koriyawel	Publique sans la commune	Avril 2017
	Badiongo	Publique sans la commune	Avril 2016
	Samaloye	Publique sans la commune	Juin 2017
	Fatoma	Publique avec la commune	Mars 2017
	Goulombo	Publique sans la commune	Mai 2017
	Sountèye	Publique sans la commune	Mai 2017
	Tiécouralé	Publique sans la commune	Avril 2017
	Kera	Publique sans la commune	Juin 2017
	Sitty	Publique sans la commune	Juin 2017
	Mareciré	Publique sans la commune	Mai 2017
	Degué-degué	Publique sans la commune	Avril 2017

		commune	
Ouroubé-doué	Sendegué I	Publique avec la commune	Octobre 2016
	Sendegué II	Publique avec la commune	Octobre 2016
	Sendegué III	Publique avec la commune	Octobre 2016
	Sendegué IV	Publique avec la commune	Octobre 2016
	Barkenelbi	Publique sans la commune	Juin 2017
	Bokoré	Publique avec la commune et Protos	Mai 2016
	Doye Marka	Publique avec la commune	Mai 2017
	Drambani	Publique sans la commune	Juin 2016
Konna	Sensé	Publique sans la commune	Février 2016
	Kontza peulh	Publique sans la commune mais avec Protos	Juillet 2016
	Koko	Publique sans la commune	Mai 2017
	Timè	Publique sans la commune	Janvier 2017
	Bombori	Publique sans la commune	Mars 2017
	Kinani	Publique sans la commune	Avril 2016
	Konna	Publique avec la commune	Juillet 2017
	Sama	Publique sans la commune	Mars 2017

		commune	
Total	32	Participation de la Commune : 9	

Analyse des données

La reddition des comptes étant l'un des outils les plus importants dans la gestion des ouvrages d'eau potable est encore moins appliqué par les communes et les AUEP/CG.

Ce diagnostic met en lumière la situation des AUEP/CG qui prennent en compte la reddition des comptes dans leur gestion. Voici ainsi la situation des AUEP/CG dans l'ensemble des 4 communes.

Sur un total de 87 AUEP/CG, 32 appliquent la reddition des comptes soit un taux de 37%. A travers ce résultat, on peut affirmer que 2/3 des AUEP/CG ne tiennent pas de séance de reddition des comptes. Ils estiment que c'est par méconnaissance et non par refus. Il est à ajouter que les communes ne participent qu'aux séances de reddition des comptes que dans les chefs-lieux de commune. En ce qui concerne la date des redditions, il faut noter que près de la moitié de ces redditions ont eu lieu en 2016.

2.6 Contrat entre communes et artisans-réparateurs(PMH)

L'étude de diagnostic a révélé que sur les 4 communes, une commune en l'occurrence Korombana affirme avoir établi un contrat avec un artisan réparateur. Depuis la signature de ce contrat, l'artisan a pu réparer 6 PMH dans la commune. En ce qui concerne les autres communes, la signature du contrat n'a pas encore vu le jour. Le manque d'élaboration du document est dû à la non tenue des sessions des autorités communales pour validation.

Par rapport à la MOC, seuls les anciens élus communaux confirment avoir des notions sur le processus de passation des marchés, l'élaboration du DAO.

Quant aux membres des AUEP/CG/usagers, ils affirment qu'ils n'ont pas assez de connaissances sur la MOC. Tous reconnaissent qu'après la décentralisation les ouvrages des points d'eau appartiennent en premier lieu aux collectivités qui les délèguent aux AUEP/CG.

III. Forces et faiblesses

3.1 Forces

- L'étude du diagnostic dans les 4 communes admet que tous les usagers reconnaissent l'importance des PEM dans leur village ;
- Le paiement du service de l'eau est respecté dans la majorité des cas ;
- Le comité de gestion des points d'eau existe dans la plupart des villages ;
- Un contrat délégation de gestion est élaboré entre la commune et les AUEP/CG ;
- L'hygiène et l'assainissement sont bien pris en compte dans les aires des points d'eau ;
- Les nouveaux élus sont de plus en plus conscients de la nécessité du suivi des PEM ;
- La reddition des comptes est une réalité dans certains villages comme un mode de gestion transparente ;
- L'adhésion de certains AUEP/CG à la politique d'ouverture des comptes dans les banques et IMF ;
- La disponibilité des usagers à discuter avec les acteurs de l'eau

3.2 Faiblesses

L'étude conduite dans les 4 communes a permis d'identifier quelques faiblesses dont on peut citer entre autres :

- La notion de maîtrise d'ouvrage communale n'est pas assez partagée aussi bien par les populations que par les élus ;
- le manque d'accompagnement des élus pour le suivi des PEM;
- problème d'organisation au niveau des AUEP/CG ;
- l'insuffisance de formation des membres des comités de gestion ;
- absence de formation des maintenanciers pour la plupart des AUEP ;
- le manque de motivation des gestionnaires et maintenanciers à cause de l'absence de salaire ;
- insuffisance de communication sur l'utilité du paiement du service de l'eau ;
- manque d'implication des communes dans la reddition des comptes ;
- insuffisance de contrat entre commune et artisan-réparateur ;
- manque d'espace de concertation entre commune et usagers d'eau dans la gestion de l'eau ;
- lenteur dans le processus de formalisation des AUEP/CG.

IV. Conclusion et recommandations

Dans l'ensemble l'étude de diagnostic s'est bien déroulée. Le staff a été bien accueilli par les autorités communales et les AUEP/CG malgré leurs travaux champêtres. A cause de l'insécurité qui sévit dans certains lieux de l'étude, nous n'avons pas pu le déplacement dans ces villages. Nous souhaitons que dorénavant, qu'une telle étude se fasse en saison sèche pour faciliter l'accès aux villages.

A travers cette étude, il a été constaté qu'une grande partie des PEM sont non fonctionnels. Les AUEP/CG ne tiennent pas régulièrement des réunions statutaires conformément au statut et règlement intérieur.

De manière générale, on observe que la ressource « eau » reste une priorité pour tous les acteurs.

Au chapitre des recommandations, nous suggérons :

A l'ONG Action Mopti

- initier des rencontres entre autorités communales et les AUEP/CG afin de définir leur rôle et responsabilités dans la gestion des PEM ;
- former et appuyer les membres des AUEP/CG sur la tenue des outils de gestion;
- appuyer les communes pour l'élaboration des plans et outils de suivi;
- sensibiliser davantage les communes sur l'importance du contrat entre commune et artisan-réparateur ;
- organiser un atelier de mise à niveau des nouveaux élus sur la MOC ;
- expliquer l'importance de la reddition des comptes aux communes et AUEP/CG.

A la commune :

- s'impliquer davantage dans le suivi des ouvrages depuis la phase de conception jusqu'à la phase de gestion/fonctionnement ;
- Accélérer la signature du contrat entre commune et artisan-réparateur à travers l'organisation des sessions extra ordinaires ;
- Soutenir les AUEP/CG dans le processus de formalisation ;
- Prendre ses responsabilités dans la gestion des points d'eau vis-à-vis des autorités traditionnelles ;
- Chercher le financement pour réparer les ouvrages tombés en panne ;

- Programmer les séances de reddition des comptes dans tous les villages disposant de PEM.

Aux usagers

- Rester mobiliser dans la gestion de leur point d'eau ;
- Exiger un bilan de gestion à la fin du mandat de leur gestionnaire.

V. Annexes :

TDR de l'étude

Modèle de fiche de collecte

Quelques photos d'illustration

Liste des participants

**VI. DIAGNOSTIC ACTUALISE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE AU NIVEAU DES COMMUNES DE FATOMA, KONNA,
KOROMBANA ET OUROUBE-DOUDE (CERCLE DE MOPTI) SUR LEUR
FONCTIONNALITE, MODE DE GESTION, ETC.**

TERMES DE REFERENCE

I- CONTEXTE DE L'ETUDE

Protos intervient dans la zone du Delta Intérieur du Niger au Mali depuis 2004 dans 18 communes de la Région de Mopti à travers différents projets/programmes parmi lesquels GIRE DIN, PASAGE et MYP.

Une étude identique à la présente a été menée dans 6 communes partenaires de Protos dont 4 de MYP 11-13 et 2 de PASAGE en Novembre 2013. Il s'agit des communes de Korombana, Konna, OuroModi, Koubaye, Socoura et Nema BadenyaKafo.

A la fin du MYP 11-13, un MYP transitoire 14-16 est mis en place. Le MYP 14-16 vise à consolider les acquis des phases précédentes dans les communes d'intervention du Delta Intérieur du Niger. Il s'agit des communes de Fatoma, Konna, Korombana, Koubaye, Ouro-Modi, et OuroubéDoudé dans le cercle de Mopti de Togué-Mourari (cercle de Djenné) et de Diafarabé (cercle de Tenenkou).

A la suite du MYP 14-16, un quatrième MYP couvrant la période 2017 à 2021 a vu le jour, et concerne une partie des régions de Koulikoro (commune de Mountougoula) et Mopti (6 communes) et le District de Bamako (communes 1 et 4). Au même moment, la situation sécuritaire de la région de Mopti ne s'est pas améliorée, et s'est même empirée au regard des menaces et des attaques ciblées. Ainsi, en Décembre 2016, Protos s'est retirée provisoirement de la région, notamment, à travers, la fermeture de sa représentation régionale. L'ONG Action Mopti est le partenaire opérationnel de Protos qui est responsabilisée pour la mise en œuvre du MYP 17-21 dans la région de Mopti sous l'égide de l'équipe de Protos de Bamako.

L'objectif spécifique visé par le MYP 4 est : D'améliorer de façon participative, durable et équitable l'accès à l'eau potable et productive, à l'hygiène et à l'assainissement dans le district de Bamako et dans les régions de Koulikoro et Mopti.

Le programme est financé par la coopération Belge au Développement (DGD) à hauteur de 80% et Protos à 20%.

II- APERCU DU PROGRAMME/PROJET

L'étude rentre dans le cadre du MYP 17-21 (Amélioration participative, durable et équitable de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans le District de Bamako et les Régions de Koulikoro et Mopti). Ce MYP couvre les communes I et IV du district de Bamako, la région de Koulikoro (commune de Moutougoula) et la région de Mopti (communes de Kewa, Nema Badenya Kafo, Fatoma, Konna Ouroubé-doudé et Korombana). Son objectif, c'est : d'améliorer de façon participative, durable et équitable l'accès à l'eau potable et productive, à

l'hygiène et à l'assainissement dans le district de Bamako et dans les régions de Koulikoro et Mopti.

Le programme est financé par la coopération Belge au Développement (DGD) à hauteur de 80% et Protos à 20%.

Dans le Cadre Logique du document programme, les résultats sont ainsi libellés :

- ◆ D'ici à 2021, la disponibilité en infrastructures d'eau et d'assainissement est accrue dans les Communes I et IV du District de Bamako et dans la Commune de Mountougoula de la Région de Koulikoro ;
- ◆ D'ici à 2021, la population des quartiers d'intervention des Communes I et IV (District de Bamako), de la Commune de Mountougoula (Région de Koulikoro) et de la Commune de Kewa (Région de Mopti) a adopté de bonnes pratiques en matière d'eau, hygiène et assainissement ;
- ◆ D'ici à 2021, les sources d'eau à utilisation mixte sont mises en valeur selon les principes GIRE de la Commune de Mountougoula (Région de Koulikoro) et les Communes de OuroubéDoudé et Konna (Région de Mopti)
- ◆ D'ici à 2021, la gestion des services d'eau potable et d'assainissement est améliorée dans les Communes I et IV (District de Bamako), de la Commune de Mountougoula (Région de Koulikoro) et les Communes de Konna, Korombana, Fatoma et OuroubéDoudé (Région de Mopti)
- ◆ D'ici à 2021, les expériences sont capitalisées et utilisées dans les échanges entre acteurs du secteur, le plaidoyer au niveau local et national et l'information vers le grand public.

Les présents termes de référence s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des activités pour l'atteinte de l'objectif, à travers, le recrutement d'un bureau d'études pour le diagnostic actualisé de l'approvisionnement en eau potable au niveau des communes (fonctionnalité, mode de gestion, etc.) de Fatoma, Konna, Korombana et OuroubéDoudé.

III- OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif recherché à travers les présents termes de référence est le recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic actualisé de l'approvisionnement en eau potable au niveau des communes (fonctionnalité, mode de gestion, etc.) de Fatoma, Konna, Korombana et OuroubéDoudé.

1. Objectifs spécifiques :

- ◆ Inventorier tous les ouvrages d'eau potable dans les 4 communes (, forages équipés de PMH, AES, AEP, SHVA) ;
- ◆ Diagnostiquer les mécanismes locaux de gestion technique et financière ;
- ◆ Analyser les besoins de renforcement de capacités des communes et des gestionnaires en matière de gestion des ouvrages ;
- ◆ Produire un rapport et restituer les résultats des études aux acteurs définis de commun accord avec Protos.

IV- ACTIVITES OU TACHES A REALISER

Etablir une situation globale sur la durabilité des ouvrages et des services d'eau potable dans la zone couverte par l'étude

- Evaluer la fonctionnalité de l'ensemble des points d'eau dans les 4 communes visitées
- **populations par village et couverture de leurs besoins en eau potable**

- Apprécier le mode et les outils de gestion des points d'eau dans le village
- Analyser les problèmes découlant dans la gestion des comités/AUEP
- Se renseigner sur le niveau de formalisation des comités de gestion/ AUEP

Recenser et spécifier les besoins en réparation, réhabilitation et renouvellement des ouvrages dysfonctionnant dans la zone couverte par l'étude

- .Faire l'état des lieux de l'ensemble des points d'eau
- Identifier les ouvrages à réparer, réhabiliter et à renouveler
- Recenser les pièces de rechange des ouvrages
- Identifier le nombre d'artisans réparateurs et de maintenanciers des ouvrages par commune

Prioriser les actions consécutivement à l'étude

- Visite de courtoisie à la mairie d'abord, et ensuite, au chef de village,
- Convoquer une rencontre avec les comités de gestion des points d'eau,
- Soumettre les questionnaires aux usagers (10 usagers/village),
- Dépouiller, analyser et traiter les résultats obtenus de l'étude,
- Faire le rapport provisoire et définitif

Pour prendre en compte les capacités des acteurs locaux impliqués dans la délégation de gestion des ouvrages et celles des opérateurs de maintenance

- Comprendre le niveau d'implication des acteurs dans la MOC et la délégation de gestion,
- Vérifier la contractualisation entre la commune et les artisans réparateurs,
- Evaluer le plan de suivi des ouvrages des communes,
- Consulter les documents relatifs à la tenue de la reddition de compte par les gestionnaires des points d'eau.

V. Durée de l'étude

La durée de l'étude est prévue pour un (1) mois et réparti comme suit:

- Information	: 4 jours
- Atelier de formation des enquêteurs	: 1 jour
- Collecte des données	: 12 jours
- Analyse et traitement des données	: 8 jours
Elaboration du rapport	: 5 jours

VI Les livrables

A la fin de l'étude, le bureau B2E-IA SARL produira un rapport d'analyse des données dans les 4 communes.

VII ANNEXE

Annexe n° 1 : liste des villages couverts par l'étude

Communes	Villages	Hameaux
Fatoma	Badiongo	
	Boumboukore	
	Daladougou	
	Danna	
	Degou	
	Dessere	
	Diaborki	
	Diambadougou	
	Fatoma	
	Gadari	
	Gninakou	
	Karbaye	
	Komboko	
	Kondiolimaoude	Sare Para
	Koriyawel	
	Koumbelgaoude	
	Niacongo	
	Sabe	
	Samaloye	Sendiewalé
	Sangoubakadjeneri	
	Sare dera	
	Sassourou	
Thy		
Tiabolyaldiouma		
Trompesse		
Konna	Dengasare	
	Dianweli	
	Kinani	
	Koana	
	Koko	Simina
	Konna	

	Kontza bozo	
	Kontza peulh	Grangomé
	Kotaka	
	Koubi	
	Mbouna	Sassimba
	Ninga	
	Oumere	kobi
	Sama	
	Sendegueouadio	
	Sense	
	Senseladji	
	Takoutala	
	Time	
	Bombori	
Korombana	Ankoye	
	Deguedegue	
	Dimango	
	Dofina	
	Doko	
	Gouloubou	
	Kalifare	
	Kera	
	Keretogo	
	Korientze	
	Marecire	
	Moussokourare	
	M'bessema	
	Ngorodia	
	N'dissore	
	Sareferedofina	
	Sitty	
	Sounteye	
	Tiecourare	
Tougounasackere		
Wangalla		
	Barkinelbi	

Ouroubé-doudé	Bokore	Drambani, Barsomé
	Dera	
	Doyemarka	
	Doye peulh	
	Samataka	
	Sendegue I	
	Sendegue II	
	Sendegue III	
	Sendegue IV	
	Sirifire	
	Tonomina	
Total	80	7

FICHE DE COLLECTE

Diagnostic actualisé de l'approvisionnement en eau potable au niveau des communes (fonctionnalité, mode de gestion, etc.) de Fatoma, Konna, Korombana et OuroubéDoudé (cercle de Mopti)

Nom de l'enquêteur						
Jour d'enquête						
Durée d'enquête						
Identification du lieu d'enquête	COMMUNE		Le village/quartier desservis par l'ouvrage	Population totale desservie par l'ouvrage	Nombre de points d'eau rattaché à l'ouvrage	
Caractéristiques principales de l'ouvrage						
Type d'ouvrage	AEP		AES	SHVA	PMH	Nombre total d'ouvrage du village
Année de réalisation de l'ouvrage						
Si AEP/AES, quelle énergie de pompage?			Gasoil		Solaire	
Fonctionnement technique ou hydraulique de l'ouvrage			Fonctionnel	Problème de fonctionnel		Non fonctionnel
Si problème de fonctionnalité, quel problème?				Depuis combien de temps?		
				< 1 an :	>1 an :	

Nombre de point d'eau du système (Nombre BF, forage)	
Existe-t-il une aire assainie de protection de l'ouvrage	
Structure de gestion	
Nature de la structure de gestion (AUEP, privé/CG)	
Est-ce qu'elle est légalisée ou enregistrée officiellement?	
Est-ce qu'il y a un contrat de gestion avec la commune?	
Est-ce que la structure de gestion travaille?	
Avez-vous un gestionnaire/ fontainier?	
Si oui, a-t-il reçu des formations sur la maintenance ?	
si oui de qui ?	
Tenez-vous régulièrement les réunions statutaires (mensuelles ou trimestrielles) avec le bureau de l'AUEP et le bureau communal pour faire le point de la situation du service public de l'eau ?	
Les réunions sont-elles sanctionnées par des PV ?	
Si oui pouvez-vous nous montrer une copie ?	
Est-ce que vous faites parvenir des copies de PV de réunion à la commune ?	
si oui pouvez-vous nous montrer ?	
Avez-vous des outils de gestion technique (Cahier de pompage, Cahier du carburant, Cahier entretien, Cahier réparations, Cahier de recette, carnet de reçu, livret de bancaire etc.) ?	
Si non, créez-y	

Mode de paiement du service de l'eau et entretien			
Au volume	F CFA		Pour combien de litre?
Cotisation	F CFA		Fréquence (mois/année)
Les usagers payent –ils le service de l'eau régulièrement?			Combien y a-t-ildans la caisse ?
Un compte existe-t-il à la (banque/IMF) ?			Combien y a-t-ildans la banque?
Est-ce que quelqu'1 entretien-t-ill'ouvrage?			Fréquence (mois/année/au besoin)
Celui qui entretien, est-t-il payé?			Si oui,à combien?
Si Oui, à quelle fréquence ?			
A-t-elle été transparente ?		Oui	Non
Satisfaction du service "Eau" et relation avec la commune			
L'eau est-elle disponible toute l'année?			Si non, combien de mois?
Etes-vous suivi par la commune et le service technique?			
Si oui, à Quelle fréquence ?			
La commune dispose-t-elle d'un plan de suivi pour le suivi des ouvrages		Oui	Non
Si oui, pouvez nous citer quelques éléments de ce plan			
Si non, pourquoi ?			
Est-ce que-vous payez une redevance à la commune ?			
Si oui, pouvez-vous nous montrer la quittance ?			
Ces plans communaux de suivi sont-ils évalués ?		Oui	Non
Si oui, par qui ?			
Les rapports de suivi sont-ils fournis ?		Oui	Non
Quelles sont les difficultés que la commune rencontre dans le suivi ?			

Quelles sont les solutions que vous préconisez pour rendre le suivi opérationnel dans la commune?		
Quel soutien attendez-vous de la commune concernant l'eau?		
Reddition des comptes de gestion (par les communes et par les gestionnaires)		
Votre AUEP/commune organise-t-elle des séances de reddition de compte ?	Oui	Non
Si non, pourquoi ?		
Si oui, A quand remonte la dernière reddition de compte de votre AUEP/CG ?		
Avez-vous participez à cette reddition ?	Oui	Non
Si oui, quelles ont été les principales informations ?		
La commune était-elle présente ?	Oui	Non
Contrats entre communes et artisans réparateurs		
Avez-vous signé un contrat avec un artisan réparateur ?	Oui	Non
Si oui, pouvez-vous nous citer quelques clauses et avantages de ce contrat ?		
Si non, pourquoi ?		
Quelles sont les difficultés qui empêchent la signature de ce contrat ?		
Quelles sont les solutions proposez pour rendre ce contrat opérationnel dans la commune ?		

Pouvez-vous nous citer les étapes de la Maitrise d'Ouvrage Communal (MOC)	
Quelles sont vos principales difficultés dans la gestion des points d'eau ?	
Quelles sont les solutions que vous préconisez pour résoudre ces problèmes ?	
NB/ Observations de l'enquêteur	

SIGNATURE de l'enquêteur :

Quelques photos d'illustration



Liste de présence des villages

Commune	Village	Prénom (s)	Nom	Fonctions	Contacts
Korombana	Doko	Boubacar H	SANGARE	Chef de village	
		Amadou	SANGARE	Notable	
		Mamadou	SISAO	Eleveur	75 45 74 37
		Sekou	LANDOURE	Conseiller villageois	
		Hamadou	CISSE	Cultivateur	
	Ankoye	Baba	WARI	Cultivateur	
		Boureima	TANGARA	Chef de village	
		Amadou	COULIBALY	Conseiller villageois	73 43 76 86
		Hamadoun	TANGARA	Conseiller villageois	
		Djido	DIENTA	Ménagère	
		Bouba	GASSAMBA	Président CG	73 12 34 45
		Samba	TORRO	Eleveur	
		Fatouma	TORRO	Ménagère	
		Aissata	BOUARE	Présidente des femmes	
		Sata	KASSAMBARA	Membre CG	
		Aissata	DIALLO	Ménagère	
		Altou	DIABALLA	Ménagère	
		Penda	GABA	Ménagère	
		Aminata	SOUNFOUTERA	Ménagère	
		Maïmouna	DIARRA	Ménagère	
Ouroubé-doudé	Barkenelbi	Ibrahim	COULIBALY	Président CG	90 24 86 69
		Souleymane	MAIGA	Cultivateur	
		Bilaly	COULIBALY	Membre de la jeunesse	
		Souleymane	DEMBELE	Président de la jeunesse	92 34 74 02
		Youssef	DIARRA	Cultivateur	82 28 90 59
		Aly	COULIBALY	Cultivateur	90 05 99 26
		Aissa	TRAORE	Ménagère	
		Yayali	TAMBOURA	Ménagère	
		Maniga	DOUMBIA	Ménagère	
		Amadou	COULIBALY	Membre de la jeunesse	79 72 42 14
		Bocary	COULIBALY	Cultivateur	79 16 23 36
		Ibrahim	COULIBALY	Cultivateur	75 82 44 25
		Toufaro	TANGARA	Ménagère	
		Bilaly	HAIDARA	Eleveur	60 07 58 06
Konna	Konna	Mahamane	KEBE	Président commission de crise	79 03 76 27
		Sekou	THIAM	Vice-président	79 28 14 66
		Mohamed	KONIPO	Secrétaire	76 24 80 98
		Al Troukadr	KEBE	Trésorier	69 67 87 25
		Mamoud	NASSOGO	Adjoint trésorier	79 21 32 22
		Boureima B	MAIGA	Membre de la jeunesse	76 07 32 71
		Aboubacar	KAITINA	Membre de la jeunesse	75 05 83 53
		Sibiri	TRAORE	Electricien	79 29 86 39
		Alassane	FOFANA	Jeunesse	
		Malado	DIALLO	Association des femmes	
	Alassane	MAIGA	Usager	79 29 69 72	
	Fatouma	TOURE	Usagère		

		Yaya	TRAORE	1 ^{er} adjoint au maire	76 12 63 54
		Ibrahima	DIAKITE	SEGAL	65 91 40 77
	Oumèrè	Oumar	TANGARA	Membre CG	91 35 62 51
		Amadou dit pathé	COULIBALY	Membre jeunesse	72 80 03 38
		Bourama	COULIBALY	Cultivateur	
		Seriba	COULIBALY	Cultivateur	
		Yoro	COULIBALY	Conseiller villageois	74 59 93 60
		Bakaye	COULIBALY	Cultivateur	79 48 95 31
		Amadou	COULIBALY	Chef de village	78 25 17 74
		Yaya	DEMBELE	Cultivateur	
		Hama	COULIBALY	Notable	93 49 69 25
		Mariam	COULIBALY	Association des femmes	
		Djeneba	TRAORE	Association des femmes	
		Aminata	TRAORE	Ménagère	
Fatoma		Badioungou	Fanta	SYLLA	Présidente AUEP
	Fatoumata		DICKO	Ménagère	
	Dicko		SY	Association des femmes	
	Coumbourou		DIA	Association des femmes	
	Dado		KOROBARA	Ménagère	
	Fanta		CISSE	Ménagère	
	Oumar		SIDIBE	Conseiller villageois	
	Fatoumata		SIDIBE	Ménagère	
	Samba		TAMBOURA	Gestionnaire	
	Kola A		SIDIBE	Chef de village	
	Almamamy		SIDIBE	Eleveur	
	Coumba		TRAORE	Ménagère	
	Sabé	Mariam	DIONGANA	Ménagère	
		Nama	DIONGANA	Ménagère	
		Alimatou	TRAORE	Membre CG	
		Fatoumali	DIONGANA	Présidente des femmes	65 55 91 94
		Balkissa	TRAORE	Trésorière	
		Kadidia	SEREBARA	Ménagère	
		Aminata	DIONGANA	Membre CG	
		Mariama	TROUPO	Ménagère	
		Massata	KAMPO	Association des femmes	
		Boubacar	DIONGANA	Secrétaire	63 06 5323/73 56 70 08
		Mama	DIONGANA	Chef de village	
	Lamine	DIENTA	Pêcheur	60 82 49 38	
Konna	Oumar	KATILE	Koko	Chef de village	
	Fandiana	TRAORE		Membre du CG	66 64 86 18
	Hamadi	KATILE		Membre du CG	
	souleymane	KATILE		Membre du CG	60 96 56 12
	Amadou	CISSE		Membre du CG	71 38 89 49
	Boubacar	KATILE		Membre du CG	75 64 41 40
Fatoma	Koumbel	SANOGO	Bambarawel	Membre du CG	
	Koumba	KANSAYE		Membre du CG	
	Mama	KANSAYE		Membre du CG	63 69 83 61
	Fatoumata	GUINDO		Membre du CG	
	Aly	SANGARE	Diambadougou	Chef de village	66 22 06 18
	Amadi	DIARRA		Membre du CG	

	Seyo	SOW		Membre du CG		
	Halale	TAMBOURA		Membre du CG		
	Penda	GUINDO		Membre du CG		
	Araba	SANGARE	Komboko	Membre du CG		
	Boukari	SANGHO		Membre du CG	69 85 69 37	
	Amadou	BARRY		Membre du CG		
	Pendely	YATTARA		Membre du CG		
	Hamadou	BARRY		Chef de village		
	Boukari	TAMBOURA		KoumbelGaoud é	Membre du CG	95 25 49 15
	Saba	TAMBOURA			Membre du CG	76 20 05 28
	Amadou	TAMBOURA			Membre du CG	
	Oumar	SIDIBE	Membre du CG			
	kola	SIDIBE	Membre du CG			
	Laya	TAMBOURA	Membre du CG			
	Aldjouma	KASSOGUE	Boumboukore		Membre du CG	66 62 28 64
	Béssé	SIDIBE			Chef de village	
	Sagou	NATOUME		Membre du CG	62 07 93 45	
	Talata	KOROBARA		Membre du CG		
	Amadou	TRAORE	Simina	Chef de village	96 01 25 97	
	Abdoulaye	TRAORE		Membre du CG		
	Madjou	TRAORE		Membre du CG	77 82 59 04	
	Idrissa	NIAMBELE		Membre du CG		
Korombana	Aboudou	TANGARA	N'gorodia	Membre du CG	73 47 24 80	
	Daouda	KATILE		Chef de village		
	Arouna	COULIBALY		Membre du CG		
	Samba	KATILE		conseiller		
	Dicko	KAYA		Membre du CG		
	Dado	KASSAMBARA		Membre du CG		
	Halimatou	KASSAMBARA	Goulombo	Membre du CG	74 44 58 77	
	Ilias	KASSAMBARA		Membre du CG	91 17 98 28	
	Mamadou	KASSAMBARA		Membre du CG	72 40 84 94	
	Issa	DIARRA		Membre du CG	90 26 78 00	
Konna	Kola	TOURE	Bombori	Membre du CG	79 47 79 93	
	yacouba	CISSE		Membre du CG		
Boura	CISSE	Membre du CG				
Boukari	CISSE	Membre du CG				
Mamadou	COULIBALY	Membre du CG				
	Hamadou	BARRY	Time	Secrétaire de l'AUEP	79 29 70 10	
	Hama	BARRY		Chef de village	79 29 69 00	
	Yéhani	GUINDO		Trésorière de l'AUEP		
	Yode	DIARRA		Membre		
	Hamadou	SANGARE		Membre		
	Bourama	SIDIBE				
	Baidari	GUINDO		Kobi	Secrétaire du CG	76 95 57 39
	Bocar	TANGARA			Trésorier du CG	70 49 37 94
	Oumar	GUINDO	Membre du CG			
	Babadou	DJANDA	Membre du CG		90 50 37 89	
	Oumou	KOROBARA	SC aux conflits du CG		78 72 90 39	
	Coumba	GABA	Assainissement du CG			
	Djibi	GUINDO	Président du CG		77 27 95 64	
	Tiedo	GUINDO	Usager d'eau			
	Aissata	GUINDO	Usager d'eau			
	Aminata	MAIGA	Usager d'eau			
	Aminata	BARRY	Usager d'eau			
	Kadidia	TAMBOURA	Usager d'eau			
	Dicko	TAMBOURA	Assainissement du			

				CG		
	Oumou	MAIGA		Usager d'eau		
	Issa	GUINDO		Usager d'eau		
	Almamy	TANGARA	Kinani	gestionnaire	64 96 17 10	
	Aly	TANGARA		Chef de village		
	Mahamane kola	TANGARA		Président du CG		
	ANNA	DIABATE		Assainissement du CG		
	HAWA	TANGARA		Assainissement du CG		
	Idrissa	NADIO		Kontza Bozo	Chef de village	
	Amadou	TOUNKARA				
	Allaye	TAMBOURA				
	Djouré	NADIO			75428872	
	Mamadou	TOMOTO				
	Samba	GUINDO				
	Koubourou	MAIGA				
	Dado	TOUNKARA				
	Allaye	BAH				
	Afourou	KONTA				
	Hawa	SOW				
	Bocar	SANGARE	Sare Dera			66123782
	Yoro	SANGARE			Trésorier	66017568
	Aly	TAMBOURA				
	Bessé	TAMBOURA		Président CG		
	Amadou	DIALL				
	oumou	TAMBOURA		Usagère		
	Matare	COULIBALY				
	Souleymane	DIARRA		Sonkara	Chef de village	75560322
	Amadou	DIARRA			73083921	
	Fanta	DIARRA				
	Matta	DIARRA				
	Fanta	TAMBOURA				
	Kadia	KASSANBARA				
	Mariama	DIARRA				
	Aly	TRAORE				
	Assana	MAIGA			82190790	
	allaye	KASSANBARA				
	Hawoina	MAIGA				
	Seini	KONTA				
	Souleymane	TIMBO	Kotaka			75068242
	Moussa	TIMBO				
	Sékou	TIMBO			76642650	
	Mama	TIMBO			66048248	
	Fatoumata	KEBE		Chargée d'hygiène		
	Boubacary	KEBE			75047038	
	Idrissa	SANANKOIWA				
	Aboubacar	TOURE		Président AUEP	76357584/66015062	
	Tema	TRAORE	Sensé Ladjji		73123148	
	Kamadou	TRAORE			76506466	
	kadidia	TRAORE				
	Kalilou	COULIBALY				
	Ali	SANGARE				
	Dico	DIAWARA				
	Pama	TRAORE				
	Boubacar	TIMBO		Sensé		78175937
	Billa	TIMBO				

	Kalilou	TIMBO			79821876
	Alhouseini	SOGO			
	Bouaki	TIMBO			
	Issa	TRAORE			
	Bayon	KEITA			
	Issa Bah	TRAORE			
	Bocar	KANTAO	Koana	Membre CG	
	Bourama	TRAORE		Membre CG	
	Aly	SAMAKE		Membre CG	
	Issouf	COULIBALY			
	Mapa	DAFFE			
	oumou	BAH		Usagère	
Fatoma	Coumba	TAMBOURA	Gadari	Usagère	
	Djénéba	DIALLO		Usagère	
	Fanta	SANGARE		Usagère	
	Diadie	SANGARE		Membre CG	
	Djénéba	TAMBOURA		Membre CG	64042125
	Wandjan	SANGARE			
	Barké	SANGARE			
	Penda	BAKADIA			60600824
	Beidari	MAIGA	Gninangou		65053666
	Oumar	SANKARE			
	Diadie	CISSE			
	Boubacar	TRAORE			
	Yoro	TRAORE			
	Oumou	MAIGA			
	Ousmane	TRAORE			
	Diadie B	CISSE			91332387
	Ousmane	TAMBOURA	Daladougou		
	Hamadi	COULIBALY			
	Belco	TAMBOURA			
	Dicko	SYLLA			
	Aldjouma	KONE			
	Oousmane	KOROBARA			
	Amadou	KOROBARA			
	Ada	KOROBARA			
	Témore	KOROBARA	Tiaboly		61262641
	Tihindel	KOROBARA			65053160
	Assiké	KOROBARA			
	Hawa	KOROBARA			
	Altiné	KOROBARA			
	Dikoré	TRAORE			
	Amadou	KOROBARA			
	Amadou	YARA	Niacongo		
Fanta	CISSE				
Seiba	DIALLO				
Boubacar	TAMBOURA				
Hawa	TRAORE				
Madou	TRAORE				
Idrissa	TRAORE				
Fantare	CISSE				
Tata	LANDOURE	Tiamoye			
Fanta	TRAORE				
Bouba	BAH				
Ooumou	CISSE				
Allaye	TRAORE				
Ramata	MAIGA				
Dicourou	TAMBOURA				

	Madjou	TOURE	Desseré		90440401
	Boubacar	GUINDO			63176811
	Bocar	DIARRA			69093909
	Baye	DIARRA			63083411
	Seydou	TALL			62244477
	Moussa	COULIBALY			
	Bocar	DIARRA			
	Abdoulaye	DIARRA			
	Ousmane	KONTE			
	Gada	KONTE			64657479
	Hamadi	GUINDO			
	Kansa	SANGARE			60337580
	Oumar	TOURE			73611093
	Allaye	DIARRA			
Korombana	Oumar	KASSAMBARA	M'Bessena	Conseiller villageois	75 30 95 61
	Nouhoum	TANGARA		Membre CGS	74 03 05 39
	Afiatou	GAKOYE		Membre CGS	
	Faty	DIARRA		Membre CGS	
	Sekou	BOUARE	Sitty	Membre CG	76 26 58 27
	Oumar	BOUARE		Membre CG	
	Hassim	KASSAMBARA		Membre CG	92 33 44 41
	Harouna	GUINDO			79 80 41 02
	Fanta	MAIGA		Chargée hygiène	
	Sata	DIARRA		Membre CG	
	Dioro	DIARRA	TougounaSackere	Trésorier	72 88 01 84
	Moussa	CISSE		Membre CG	74 71 59 67
	Baba	COULIBALY		Conseiller	7172 94 25
	Moye	CISSE		Chargée hygiène	
	Amadou	DICKO	Kera	Conseiller	75 24 36 09
	Boubacar	DICKO		Eleveur	78 93 22 18
	Maya	DICKO		Secrétaire	
Ouroubé-doudé	Alassane	TOURE	Doye Marka	Chef de village	78 50 82 10
	Yaya	TOUNKARA		Membre CG	70 50 47 14
Konna	Yaya	CISSE	Kontza Peulh	Secrétaire	78 11 63 20
	Amadou	YATERA		Trésorier	79 06 75 11
	Sambourou	WAIGALO		Président	72 71 79 41
	Dadourou	CISSE		Fontainière	
	Abdoulaye	DIARRA	Sama	Chef de village	
	Moussa	DIARRA		Président	62 03 26 37
	Dani	DIARRA		Usagère	68 79 66 49
	Fatoumata	BOUARE		Usagère	69 73 80 84
	Amadoun	BAH	SendeguéWadiobé	Membre CG	78 01 93 17
	Ousmane	CISSE		Membre CG	71 74 59 04
	Fatoumata	TRAORE		Usagère	
	Dicko	SANGARE		Usagère	
	Aissata	CISSE		Usagère	
	Mamoudou	FOFANA	Takoutala	Chef de village	
	Anta	TAMBOUROU		Membre CG	
	Samba	SOW		Eleveur	62 06 28 40
	Ampathé	SIDIBE		Usager	
	Zan	COULIBALY		Conseiller	
	Daifour	DICKO	Dianwely	Chef de village	
	Barké	DICKO		Usager	77 20 27 26
	Nouhoum	TIMBO	Dengasare	Chef de village	63 93 24 34
	Kéou	TIMBO		Président	73 84 4573
Fatoma	Ousmane	SANGARE	Sassourou	Chef de village	
	Temory	TRAORE		Membre CG	

	Temory	TRAORE		Usager	67 57 28 45
	Salou	SANGARE		Usager	
	Abdoulaye	BOLLY	Trompesse	Conseiller	66 03 35 68
	Sidi A	BOLLY		Chef de village	
	Aissata	BARRY		Membre CGS	
	Abdoulaye	ARAMA		Usager	63 50 0884
	Djidal	DIALLO	Diaborki		99 27 37 84
	Kounta	KOMA			65 32 3357
	Mabé	KOMA			63 08 23 17
	Binta	KENDE		Membre CG	
	Fatou	TRAORE		Usagère	
	Baba	DIAWARA	Koriyawel	Chef de village	
	Oumar	MAGASSA		Président	65 01 39 80
	Tiédokane	DIALLO		Trésorière	68 87 04 80
	Gagny	GAMBIE	Thy	Chef de village	83 97 97 20
	Kola	GAMBIE		Membre jeunesse	60 31 29 94
	Maimouna	GAMBIE		Association des femmes	
	Sekou	TRAORE	Fatoma	Maintenancier	76 53 25 53
	Alabouri	ZON		Segal	73 47 67 45
	Aissa	DIALLO		Conseillère communale	77 84 82 40
	Oumar	SIDIBE		2° Adjoint au maire	69 54 04 66/ 90 59 47 67